

**- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -**

# Conseil Municipal du jeudi 05 novembre 2015

## COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 05 novembre 2015 à 19 h 00, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : tous les membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, Monsieur Thierry VIDAILLET se propose comme secrétaire de séance.

Florent RAILLARD, Secrétaire Général, est présent.

Le compte rendu et le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2015 sont approuvés à l'unanimité moins une abstention (Mme Rachel DA-SILVA TEIXEIRA). Le compte rendu et le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 octobre 2015 sont approuvés à l'unanimité moins deux abstentions (M. Alain JEANNIER et M. Jacques LANCON).

***A défaut d'indication contraire, les décisions ont été adoptées à l'unanimité***

### AFFAIRE SCOLAIRE ET SOCIALE

#### **Avenant au règlement intérieur de la crèche**

Suite aux différents échanges entre la CAF et la Directrice de la crèche, des modifications doivent être apportées au règlement intérieur de l'établissement.

Le premier élément concerne la facturation. Il n'est plus possible de facturer à l'heure mais à la demi-heure. Le deuxième élément porte sur le temps d'accueil minimal pour « les occasionnels ». Les accueils occasionnels permettent de répondre aux besoins ponctuels des familles mais cette situation est compliquée pour les enfants. Ceux-ci manquent de repères. La crèche veut pouvoir mener son projet d'établissement correctement. Le Maire propose donc au Conseil de modifier le règlement en fixant un seuil de 20 heures par mois.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les modifications du règlement intérieur comme suit :

#### **IV) 3) Facturation.**

##### **Les éléments suivants sont rajoutés :**

- Pour tous les accueils : toute demi-heure commencée est due. Un abattement de 10 minutes, à l'arrivée ou au départ, sera laissé aux familles.
- Pour l'accueil occasionnel : l'accueil occasionnel est basé sur un minimum de 20 heures par mois.

##### **L'élément suivant est supprimé :**

- Pour l'accueil occasionnel : toute heure commencée est due.

## URBANISME ET TRAVAUX

### **Commission urbanisme (changement de noms de rue)**

Le Maire présente la politique de la commune en matière de dénomination et de numérotation des rues. Il y a quelques années, les services de secours avaient eu des difficultés à trouver une habitation au Quartier Neuf en raison de la numérotation. Certains quartiers peuvent avoir des numéros bis, ter, voire quinter. La Mairie a décidé de donner une plus grande cohérence aux numérotations et dénominations des rues.

Les élus sont conscients que ces changements d'adresses entraînent des désagréments et ont un coût pour les habitants qui doivent notamment payer le timbre fiscal afin de changer leur carte grise. Pour la Mairie, il faut commander des nouveaux panneaux et avertir tous les organismes (secours, gendarmerie, opérateurs...). Pour autant, il est important de favoriser la sécurité des Lavanciens.

Madame DUNOD présente les futures modifications proposées au Conseil :

- Une partie du Chemin de Tréchelle devient Impasse de la Serre. Le Chemin de Tréchelle a plusieurs ramifications, et une partie seulement est numérotée en métrique. L'Impasse de la Serre aura une numérotation métrique paire d'un côté et impaire de l'autre. Un panneau à l'entrée signalera cette caractéristique.
- Une partie de la Rue Tré La Croix devient Chemin de la Chardet. En référence au nom du lieu-dit. Le système métrique sera aussi appliqué à la numérotation de cette rue.
- Une partie de la Grande Rue devient Impasse La Corgeule. Toujours en référence au lieu-dit, qui fait partie de l'histoire de la commune.
- Une partie de la Grande Rue, à partir du virage de la RD 470 jusqu'à la rue de Melay, devient Rue Crêt du Bief. La Rue Crêt du Bief continue ensuite sur l'axe principal de l'écoquartier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve les modifications susvisées.

### **Convention de prestation de service avec la SOGEDO (contrôle des raccordements au réseau d'assainissement collectif)**

Ce sujet avait déjà été évoqué lors d'un précédent conseil. Le Maire rappelle les éléments principaux.

Lors d'une vente, le notaire doit envoyer un certificat communal à la Mairie afin de savoir si le bien immeuble est desservi par le réseau d'assainissement et, d'autre part, si ce bien est raccordé. Les agents techniques contrôlaient le raccordement mais ne pouvaient vérifier la conformité de celui-ci.

Il y a quelques mois, une maison a subi des dégâts causés par un refoulement des eaux usées. La responsabilité de la commune, gestionnaire du réseau, a été engagée car le certificat communal mentionnait que le bien était raccordé.

Enfin d'éviter que la situation ne se reproduise, le Maire et M. MANZONI ont contacté la SOGEDO. Les agents de la SOGEDO pourraient contrôler les réseaux et produire un rapport sur l'état du réseau. Au préalable, le vendeur devrait s'acquitter du règlement de ce service, s'élevant à 120 euros.

Le Maire explique qu'il est conscient du surcoût pour le vendeur, la vente nécessitant d'autres diagnostics. Pour autant, il convient que la Mairie puisse se prémunir des mauvais raccordements et qu'elle ait une situation exacte de l'état de ses réseaux. La commune de Viry a récemment pris la même mesure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention pour le contrôle des raccordements au réseau collectif d'assainissement sur la commune de Lavans-lès-Saint-Claude, AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec la SOGEDO, ainsi que toutes pièces permettant sa mise en œuvre, AUTORISE le Maire à prescrire un diagnostic obligatoire du réseau d'assainissement lors de vente de biens immeubles bâtis.

### **Convention de refacturation de charge entre la commune de Lavans-lès-Saint-Claude et la commune de Saint-Claude**

La commune de Saint Claude a l'obligation de produire un suivi écologique de la Bienne à l'aval de barrage afin d'appréhender l'impact de celui-ci sur le fonctionnement de la rivière. Pour ce faire, quatre sondes ont été installées, dont une sur le site de la station. Suite à la réalisation de la nouvelle station, l'installation électrique de la sonde a été mise en conformité en se branchant sur le coffret électrique. Il convient de conventionner avec la Ville de Saint Claude pour refacturer cette consommation électrique.

Cette régularisation a pour objectif de se conformer à la réglementation. Le montant refacturé représente à peu près trente euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention pour la refacturation des charges liées à l'installation d'une sonde entre la commune de Lavans-lès-Saint-Claude et Saint Claude, AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

### **Projet vidéo de promotion de l'écoquartier le Crêt du Bief**

Le Maire rappelle qu'un projet de vidéo est en cours de réalisation avec la société Mizenboite avec la coopération du CAUE et de la SOCAD. Cette vidéo doit favoriser la vente de l'écoquartier. Les particuliers pourront se représenter leur vie dans ce futur quartier.

Le projet de vidéo est diffusé en conseil.

Le Conseil est assez enthousiaste face à cette première ébauche. Plusieurs remarques ont été émises pour améliorer le projet. M. LANCON considère qu'il y a trop d'arbres et Mme LORGE qu'il faudrait plus de verdure. Le Maire confirme qu'il manque des haies et que les façades devraient être végétalisées.

Les voies et les parkings semblent surdimensionnés. Mme BRULE pense qu'il serait opportun de mettre des vélos pour montrer l'importance des déplacements doux.

Tous ces éléments seront transmis à l'entreprise Mizenboite, au CAUE et à la SOCAD.

## INTERCOMMUNALITE

### **Convention de mise à disposition de personnel d'enseignement musical**

Une convention d'enseignement musical entre la Communauté de communes Haut Jura Saint Claude et la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude, contractualisant la mise à disposition d'un professeur au profit de l'Union Musicale, le Maire propose d'en reconduire les dispositions et donne lecture aux élus des termes du projet de convention pour l'année 2015/2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention d'enseignement musical entre la Communauté de communes Haut Jura Saint Claude et la commune de Lavans-lès-Saint-Claude pour l'année scolaire 2015 / 2016, AUTORISE le Maire à signer ladite convention telle qu'elle figure annexée à la présente délibération.

## FINANCES

### **Budget principal - DM 1 : Intégration dans l'inventaire du renouvellement du matériel vétuste**

Le SIDE C a changé plusieurs luminaires sur la commune. Le coût total de ces travaux s'élève à 30 000 euros, financé pour moitié par le SIDE C. Maintenant que les travaux sont terminés il convient de passer les écritures comptables suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21534 : Réseaux d'électrification		30 055.00 €
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>30 055.00 €</b>
R 1328 : Autres		15 000.00 €
R 238 : Avance / cde immo. corporelle		15 055.00 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>30 055.00 €</b>

### **Budget principal - DM 2 : Travaux en régie (toilettes de la salle des fêtes, sacristie, façade de l'école maternelle)**

Lorsque la commune réalise des travaux en régie les factures sont enregistrées en dépense de fonctionnement. Une fois les travaux terminés, le coût total est transféré en investissement. Il convient de passer les écritures comptables suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement -> section investiss		14 230.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>		<b>14 230.00 €</b>
D 21312 : Bâtiments scolaires		4 090.00 €
D 21318 : Autres bâtiments publics		7 380.00 €
D 21318 : Autres bâtiments publics		2 760.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>14 230.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct		14 230.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>14 230.00 €</b>
R 722 : Immobilisations corporelles		14 230.00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>14 230.00 €</b>

**Questions diverses****Enquête publique – MBP INDUSTRIE à MOLINGES**

Une enquête publique a été ouverte pour autoriser la société MBP Industrie à continuer à produire des pièces en plastique à destination des véhicules automobiles à MOLINGES. Un résumé de l'enquête publique a été diffusé aux conseillers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DONNE** un avis favorable au projet précité, **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**La Fraternelle**

Le Maire donne lecture aux conseillers de la lettre de la Fraternelle faisant part de ses difficultés financières, notamment pour l'avenir.

CONSIDERANT que La Fraternelle poursuit une action pluridisciplinaire qui rend la culture accessible à tous,

CONSIDERANT que La Fraternelle participe à la diffusion des différentes formes artistiques et à la valorisation du patrimoine,

CONSIDERANT que La Fraternelle participe au dynamisme touristique du territoire,

CONSIDERANT que La Fraternelle contribue à la vie des habitants du Haut Jura,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **SOUTIENT**, la mobilisation initiée par La Fraternelle pour sa pérennité, **DEMANDE** au Président de la Communauté de communes Haut Jura Saint Claude de proposer au conseil communautaire de soutenir cette association.

**Projet espace jeunesse**

M. JEANNIER explique qu'il a rencontré des adolescents intéressés pour qu'un espace jeunesse soit créé à Lavans. M. JEANNIER leur a présenté un terrain qui a l'avantage de ne pas être trop éloigné du centre sans pour autant gêner les habitants.

La Commission jeunesse va travailler sur le sujet afin d'envisager des solutions pratiques. M. COTTET-GIGUET rajoute qu'il faudra intégrer les animateurs du Club de prévention à ce projet. M. VIDAILLET rappelle cependant que c'est un public assez volatile et qu'il conviendra de vérifier s'ils sont motivés sur le long terme.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.*

**Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 03 décembre 2015 à 19 h 00 en mairie.**

Le secrétaire de séance :  
Thierry VIDAILLET

Philippe PASSOT, maire

<b>Séance du Conseil municipal en date du 05 novembre 2015</b>
--

Mélanie BOUVERET	Emilia BRULE	Cécile CHIQUET	Claude COTTET-GIGUET
Rachel DA SILVA TEIXEIRA	Isabelle DUNOD	Marie-Françoise FAVRE	Alain JEANNIER
Jacques LANCON	Sylvette LORGE	Jean-Pierre MANZONI	Philippe PASSOT
Alain PREVITALE	Antoine PULICE	Geneviève ROZIER	Guillaume SAILLARD
Michel VIARD	Thierry VIDAILLET	Patricia VILLE	